




Clermont
de l'Oise

LE PENSE-BÊTE DU MERCREDI LOISIRS

Lieux

- ▶ École maternelle Pierre Viénot → **Pour les 3-6 ans**
- ▶ École élémentaire Pierre Viénot → **Pour les 6-11 ans**

Les horaires



- ▶ **Matin** → accueil échelonné de 8h à 9h15
- ▶ **Soir** → départ échelonné de 17h à 18h

Pour les enfants inscrits à la journée sans repas ou venant à la demi-journée : **départ 11h30 / retour 13h30**

Coordonnées



- ▶ **Direction Mercredi Loisirs** : 06 43 31 90 16
mercrediloisirs.clermont@gmail.com
- ▶ **Coordinatrice périsolaire et Mercredi Loisirs** : Caroline DEGUY : 06 37 38 85 38
- ▶ **Service inscriptions** : Justine JABIN : 03 44 50 84 95

Les affaires à apporter



- ▶ Pour profiter pleinement des activités extérieures et intérieures, merci de prévoir des habits en lien avec la météo du jour et des vêtements permettant de participer aux activités manuelles et/ou sportives.
- ▶ Pour les plus petits qui vont à la sieste, merci de prévoir dans un sac à dos : le doudou (et tétine)
- ▶ **TOUTES LES AFFAIRES DOIVENT ÊTRE MARQUÉES DES NOM ET PRÉNOM DE VOTRE ENFANT**



La navette



Pour les parents non véhiculés la Ville de Clermont organise une navette, via les minibus conduits par les animateurs, le matin et le soir :

Matin :

- 8h00 : départ du Centre Socioculturel
- 8h10 : école élémentaire Belle Assise
- 8h20 : école de la Gare
- 8h30 : arrivée école Pierre Viénot

Soir :

- 17h20 : départ de l'école Pierre Viénot
- 17h30 : école de la Gare
- 17h40 : école élémentaire Belle Assise
- 17h50 : arrivée au Centre Socioculturel

Ce dispositif, gratuit, demande une réelle organisation. Ainsi, les familles doivent confirmer l'inscription de leur enfant à la navette pour chaque mercredi.

La confirmation doit se faire la veille au plus tard (le mardi) auprès de la direction du Mercredi Loisirs, par téléphone ou par mail.

RAPPELS

Pour que votre enfant soit accueilli sur le Mercredi Loisirs, il faut **OBLIGATOIREMENT** :

- que votre enfant soit inscrit, via le portail familles, ou via les permanences au Centre Socioculturel (indiquer les jours et horaires des permanences), au plus tard la veille avant 10h.
- que l'équipe d'animation soit en possession de la **fiche sanitaire** de votre enfant (document obligatoire selon législation). Vous pouvez éditer ce document via le portail familles ou le retirer lors des permanences au centre socioculturel.



Les interdits :

Apporter de chez soi de la nourriture, des bonbons et des boissons est **STRICTEMENT INTERDIT**. Cela pourrait mettre gravement en danger les enfants allergiques, accueillis sur le Mercredi.

Pour éviter tout souci, merci de laisser les jeux et jouets de vos enfants à la maison, le Mercredi en disposant pour tous.

PLAN VIGIPIRATE

Afin de garantir au mieux la sécurité des enfants, il vous est rappelé :



- de respecter les créneaux horaires obligatoires d'accueil du matin (8h - 9h15) et du soir (17h - 18h)
- d'utiliser les visiophones afin de vous présenter, de bien refermer le portail derrière vous et de ne laisser entrer personne : toute personne doit obtenir l'accord de l'équipe d'animation pour pénétrer dans les locaux.